

MAÎTRE D'OUVRAGE



DOL-DE-BRETAGNE (35120)
" La Forêt-Harault "

GEOMETRE - EXPERT

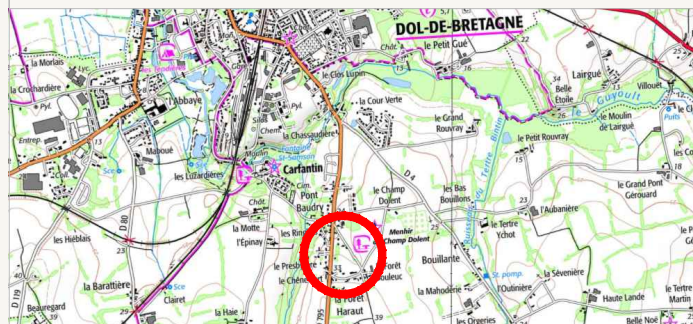


AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

PLAN DE VENTE
DEFINITIF

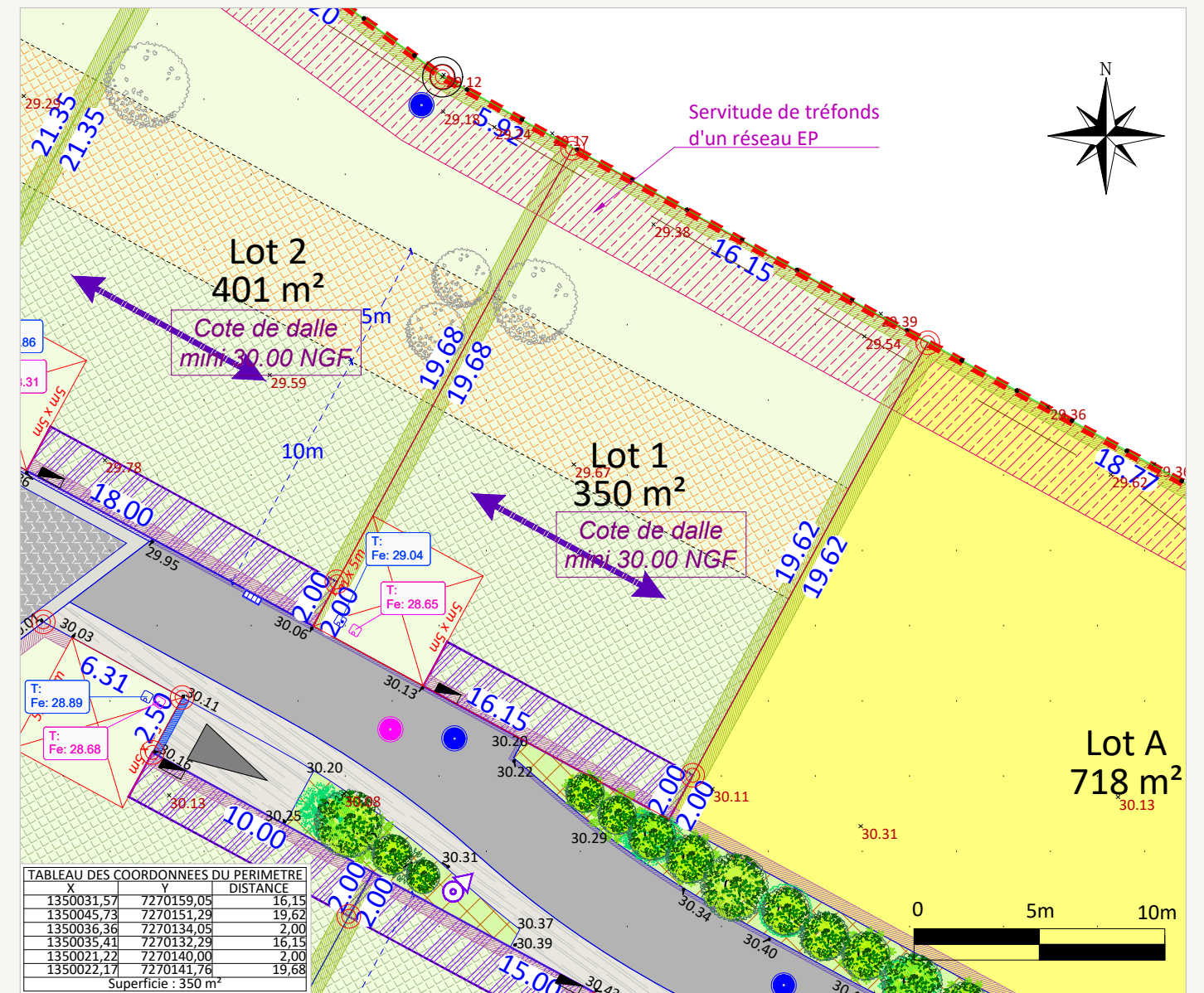
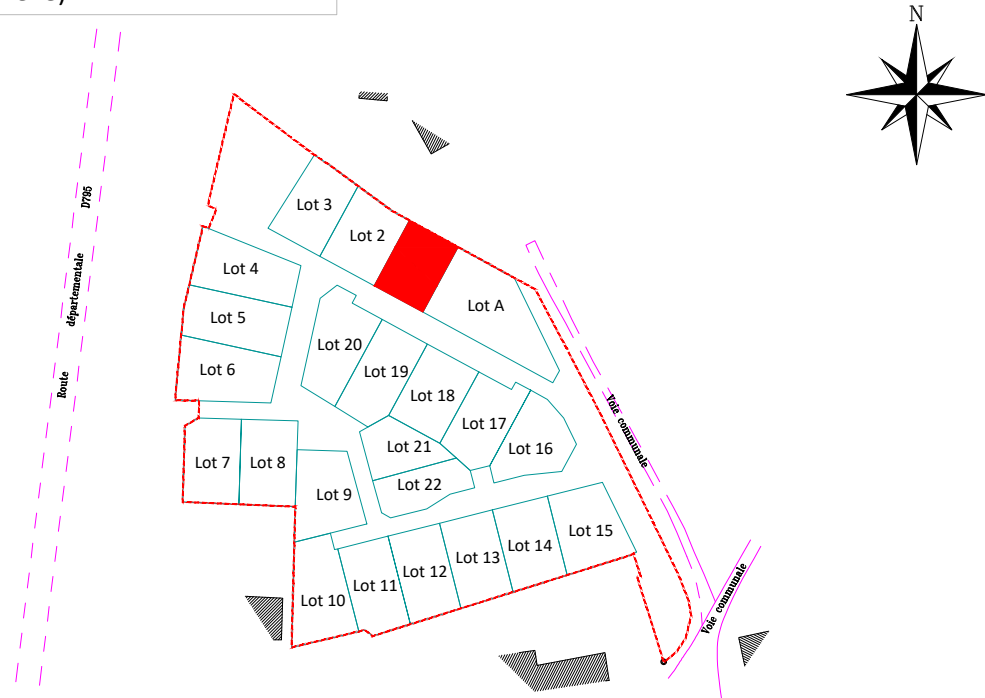
LOT n°1

Plan de Situation (sans échelle)



Surface	350 m ²
Surface plancher max / Surface max à imperméabiliser	170 m ² / 180 m ²
Cadastre	AV 493
Servitude	OUI (Passage d'un réseau EP)
N° permis d'aménager	PA 35 095 20 B0002
Date de l'arrêté	15/01/2021
Dossier	20059-NAN-PDV

Plan de Localisation (sans échelle)



Rattachement planimétrique: RGF93 CC48

Echelle: 1/250

Rattachement altimétrique: IGN69

Date d'édition: 08/06/2022

LEGENDE			
	Périmètre du lotissement		Lot pouvant accueillir des logements aidés et sociaux
	Application cadastrale (limite non garantie)		Lots libres
	Voie en enrobés (ou équivalent)		Conteneurs enterrés ou autre selon accord du maître d'ouvrage
	Voie / Accès / Stationnement en béton balayé (ou équivalent)		Bassin de collecte des eaux pluviales
	Traitement différencié de la voie		Projet parking visiteur
	Stationnement en pavés béton (ou équivalent)		Poteau incendie
	Espaces verts engazonnés (ou équivalent)		Cote terrain naturel
	Bornes		32.83 Altitude voirie
	Coffrets techniques (emplacements de principe)		Bande d'accroche obligatoire de 2m de tout ou au moins 50% de la façade avant du volume principal
	Arbres / arbustes à planter à la charge de l'aménageur (emplacements et nombre de principe)		Orientation du faîtage principal conseillée
	Arbres de hautes tiges à planter à la charge de l'aménageur (emplacements et nombre de principe)		Emprise de servitude de tréfonds
	Arbres existants à valoriser, préserver ou à remplacer (dans la mesure du possible)		Zone d'implantation du volume principale de la construction
	Hypothèse d'implantation d'un arbre ou arbuste à planter à la charge de l'acquéreur		Zone d'implantation du volume secondaire de la construction
	Potelets bois		Tabouret EU
	Candélabre mat ht: 5.00m, ou équivalent (emplacement et nombre de principe)		Regard EP
			Regard EU
			Grille 75x30
			Muret / haie situé le long des voiries ou espaces communs. A la charge de l'acquéreur. (cf. PA10)
			Cliôture située en limite séparative. A la charge de l'acquéreur. (cf. PA10)
			Grillage / haie arbustive situé au fond des lots 4, 5 et 6. Plantation à la charge de l'aménageur et entretien à la charge de l'acquéreur (cf. PA10a + PA10b)
			Parking privés et accès de lots position indicative (5m x5m)
			Parking privés et accès de lots position obligatoire (5m x5m)
			Talus

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.
- En fonction de la topographie de certains terrains, et si le PLU l'autorise, il peut être mis en place par les acquéreurs, sur leur parcelle et à leur charge exclusive, un mur de soutènement afin de pouvoir retenir la terre.

MAÎTRISE D'OEUVRE



AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr



Agence LESQUEN
ARCHITECTE DPLG
11, rue de la mairie
DOL DE BRETAGNE - 35120
Tél. 09.83.31.94.31
Email : aude@lesquen-architecture.fr